



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 novembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 novembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Paul Mancini à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Jacques Billard et Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Annie Sichi à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Marine Schinto, Dominique Carlotti et Jean-Pierre Sollacaro à Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à Simone Guerrini, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, David Frau à Marine Ponzevera, Christian Bacci et Muriel Piera à Aurélia Massei, Sébastien Deliperi à Basiliu Moretti, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon à Vanina Angelini-Buresi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	19
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201123-2020_276-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 23 novembre 2020
Délibération N°2020/276

Acquisition d'une sculpture de Vincenzo Vela

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio souhaite acquérir d'une sculpture exceptionnelle de Vincenzo Vela (1820 – 1891) représentant *Les derniers moments de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène* auprès de W. Apolloni Antichità, (Via Margutta, 53B – Rome).

Depuis 2014, notre collectivité s'est lancée dans un double projet d'enrichissement de ses collections napoléoniennes et de la réhabilitation du musée du salon napoléonien de l'hôtel de ville. Le but est, non seulement de constituer une des plus belles collections publiques possibles, mais également de lui offrir un écrin dans un musée du XXI^e siècle.

Nous nous sommes positionnés à plusieurs reprises sur le marché de l'art, notamment lors de la vente de la collection Forbes en 2016 pour l'acquisition, entre autre, d'une œuvre de Claude-Marie Dubuffe représentant *Bonaparte, en uniforme d'officier de volontaires, étudiant une carte* et du fascinant portrait de *L'empereur Napoléon I^{er}, sur son lit de mort* par Denzil Ibbetson. L'année suivante, nous avons également acquis un chef-d'œuvre de Jean-Baptiste Greuze figurant *Napoléon Bonaparte en habit de Premier consul* auprès d'un marchand londonien.

L'enrichissement de nos collections passe aussi par l'acquisition de plusieurs sculptures dont un *Buste de Joseph Bonaparte* par Lorenzo Bartolini et un *Buste de Pauline Bonaparte* par François-Joseph Bosio en 2018.

Cette œuvre s'intégrerait parfaitement dans nos collections puisqu'elle se réfère à l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène, ainsi qu'à sa légende et conclurait de manière idéale notre parcours muséographique.

Fortement désireux de poursuivre cette démarche dynamique et qualitative, nous nous positionnons aujourd'hui pour acquérir l'œuvre de Vincenzo Vela qui est une réplique à échelle réduite de la sculpture conservée au Château de Versailles (inv. MV5046) d'un montant total de quatre vingt mille euros (80 000 €).

Ainsi, la Ville d'Ajaccio sollicitera le Fond National du Patrimoine pour une aide à hauteur de trente cinq mille euros (35 000 €) ainsi que le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) à hauteur de 50% de la somme restante soit vingt deux mille cinq cent euros (22 500 €), la part Ville serait équivalente à celle du FRAM soit 22 500 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'acquisition de la sculpture de Vincenzo Vela *Les derniers moments de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène* auprès de W. Apolloni Antichità, (Via Margutta, 53B – Rome).

D'autoriser le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Fond du patrimoine (FD) et du Fond régional d'acquisition pour les musées (FRAM) soit :

le Fond National du Patrimoine pour une aide à hauteur de trente cinq mille euros (35 000 €) ainsi que le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) à hauteur de 50% de la somme restante soit vingt deux mille cinq cent euros (22 500 €), la part Ville serait équivalente à celle du FRAM soit 22 500 € ;

De décider que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine livre IV, Chapitre 1^{er} L441-2 alinéa a) ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 novembre 2020,

AUTORISE

L'acquisition d'une sculpture exceptionnelle de Vincenzo Vela (1820 – 1891) représentant *Les derniers moments de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène* auprès de W. Apolloni Antichità, (Via Margutta, 53B – Rome) d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €).

AUTORISE

Le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Fond du Patrimoine (Etat) et Fond régional d'acquisition pour les musées (Collectivité de Corse) selon le financement ci-dessous :
Fond du patrimoine : trente cinq mille (35 000 €), Fond régional d'acquisition pour les musées : vingt deux mille cinq cent euros (22 500 €).

DECIDE

Que les crédits afférents à cette acquisition seront prévus au BP 2021.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

